

le gouvernement ou tout organisme, direction ou service du gouvernement, et toutes personnes, ou tous autres groupes, ou toutes autres associations, depuis le 18 juin 1962 au sujet d'un immeuble fédéral à Fort St. James (C.-B.).

(La motion est adoptée.)

LES PUBLICATIONS DU MINISTÈRE
DES POSTES

Demande n° 182—**M. McCleave:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous opuscules, brochures, feuillets, circulaires d'information et autres imprimés publiés par le ministère des Postes à l'intention du public depuis le 1^{er} mai 1963.

(La motion est adoptée.)

LA CORRESPONDANCE AVEC LA SOCIÉTÉ
«TRANS-CANADA PIPE LINES»

Demande n° 175—**M. Lewis:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de toute communication et correspondance échangées entre la société *Trans-Canada Pipe Lines Limited* et le gouvernement fédéral, tout ministre, tout département ou organisme de l'État, depuis le 8 avril 1963.

M. l'Orateur: Sous réserve des conditions exposées par le secrétaire parlementaire, plaît-il à la Chambre que les avis de motions n°s 175 et 176 soient tenus pour adoptés?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

LA CONSTRUCTION D'UN GAZODUC ENTRE
LE MANITOBA ET L'ONTARIO

Demande n° 176—**M. Martin:**

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Excellence, la priant de faire déposer à la Chambre copie de toutes lettres, tous télégrammes ou autres documents, échangés entre le gouvernement du Canada et tous autres gouvernements, firmes, particuliers ou associations relativement au projet de la *Trans-Canada Pipe Lines Limited* d'aménager un pipe-line de gaz naturel du Manitoba à l'Ontario.

(La motion est adoptée.)

LA SOCIÉTÉ «CANADIAN PACIFIC
INVESTMENTS LIMITED»

Demande n° 8—**M. Knowles:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'un rapport fournissant tous les renseignements sur les opérations financières, l'actif (y compris les détails sur le portefeuille des placements), le passif, etc., de la *Canadian Pacific Investments Limited* qui a été adressé et déposé au Service des corporations du secrétariat d'État au cours des cinq dernières années.

L'hon. John N. Turner (ministre d'État): Monsieur l'Orateur, je dois dire que nous ne savons pas au juste quelle est la pratique

[M. Howard.]

courante pour le dépôt de documents comme ceux qui sont demandés ici. Je crois savoir que le député a déjà reçu des copies d'autres documents qu'il avait demandés en inscrivant un avis de motion au *Feuilleton*, et qu'il a ainsi déjà reçu une bonne partie des renseignements désirés. Voilà pourquoi il est disposé, si je ne m'abuse, à retirer la demande n° 8.

M. Knowles: Je vais la retirer et tenterai d'obtenir les renseignements d'une autre façon.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

LA CORRESPONDANCE SUR L'IMPORTATION
DE VOITURES VOLKSWAGEN PAR LA
SOCIÉTÉ STUDEBAKER

Demande n° 184—**M. Hales:**

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie de tous télégrammes, lettres et documents échangés entre tout ministère du gouvernement du Canada et la société *Studebaker* du Canada de même que la société *Volkswagen* du Canada concernant l'importation d'automobiles, excepté et sauf ceux qui peuvent être sujets à des privilèges statutaires en vertu de la loi sur les douanes ou d'autres lois.

—Monsieur l'Orateur, le ministre m'a informé qu'on a déposé tous les documents visés dans la demande contenue dans mon avis de motion.

M. l'Orateur: La Chambre consent-elle à ce que la motion soit retirée?

Des voix: D'accord.

(L'ordre est annulé et la motion retirée.)

AIR CANADA

L'INTERVENTION D'UN CONCILIATEUR
FÉDÉRAL

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. Michael Starr (Ontario): Monsieur l'Orateur, j'aimerais demander au ministre du Travail s'il a reçu un rapport du médiateur privé dans le différend à Air Canada et, dans le cas de l'affirmative, si le gouvernement en est alors venu à la décision de nommer un conciliateur fédéral en vue d'une solution.

L'hon. J. R. Nicholson (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, comme je l'ai annoncé à la Chambre hier en réponse à une question, j'ai reçu du président du groupe de médiation, une lettre et non un rapport. J'ai eu l'occasion d'en discuter avec mes fonctionnaires. Nous ne songeons pas à intervenir à l'heure actuelle en nommant un médiateur.